

Le pacte de 1867 ne comportait pas la défense des pays d'Europe, et le Canadien du Québec ne reconnaît pas d'autre devoir militaire que celui de défendre sa patrie, qui est le Canada. Ne l'incitons pas à vouloir y mettre fin en lui imposant d'autres obligations que celles qui en découlent.

Le Parlement n'a pas de mandat du peuple pour décider de notre participation à une guerre extérieure. Lors des élections générales de 1935, le premier ministre a déclaré que cette question lui serait soumise par référendum. Voici ce qu'il disait à Québec, à une immense assemblée tenue le 7 septembre 1935, d'après le rapport du journal *le Canada*, en date du 9, portant le titre suivant:

Pas de guerre pour le Canada

MM. King et Lapointe repoussent toute participation du Canada à une guerre. La doctrine libérale clairement exposée.

Et voici ce que le premier ministre disait:

M. Bennett a déclaré l'autre soir que le Canada n'entrerait pas dans un conflit à moins que ses intérêts y soient en jeu. Cette déclaration ne me suffit pas. Qui décidera si les intérêts du Canada sont, oui ou non, en jeu? Il n'y a présentement qu'un seul homme au Canada qui est investi de l'autorité de prendre la décision et, cet homme, c'est M. Bennett.

Je dis que M. Bennett n'a pas le droit d'engager le Canada de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à prendre quelque attitude que ce soit en ce qui concerne la situation à propos de la possibilité d'une guerre.

Le peuple du Canada, disait-il, est opposé à la guerre et une guerre dans ces régions éloignées n'intéresse pas le Canada. M. Bennett n'a pas le droit d'engager le pays avant de consulter la volonté du peuple au moyen d'un référendum.

Non seulement le Parlement n'a pas mandat pour voter la participation, mais le peuple votant pour le très honorable premier ministre, sur la foi de cette déclaration, lui a signifié son opposition à toute participation à une guerre extérieure.

Et depuis 1935, les électeurs n'ont pas signifié autrement leur volonté. Au cours des élections complémentaires de Lotbinière, en décembre 1937, et de Saint-Henri, en janvier 1938, le candidat du Gouvernement a été élu sur la foi des déclarations des ministres que nous ne participerions pas à une guerre extérieure. Nous resterons chez nous, disait l'un d'eux.

Avant de parler d'aller se battre en Europe pour sauver la démocratie, qu'on commence à la pratiquer ici, d'abord. Si on veut modifier le verdict de 1935, qu'on soumette la question au peuple par un référendum.

Lorsque les mesures en vue de mettre la milice, ou les forces navales, ou les forces aériennes en service actif en dehors du Canada viendront devant la Chambre, je me propose de demander que rien ne soit fait

avant que les électeurs aient donné leur approbation par voie de référendum ou référendum.

On nous dit que notre participation sera volontaire. Je n'hésite pas à dire que la participation entraînera logiquement la conscription si la guerre se prolonge.

Le motif de notre participation, prétend-on, est le triomphe de la civilisation, la protection de notre liberté. Qu'arrivera-t-il dans six mois ou dans un an, ou plus, comme en 1914, si la guerre se prolonge et devient une guerre d'usure, si le volontariat ne suffit pas? Notre liberté sera toujours en jeu, la civilisation restera toujours en danger. Si nous participons, c'est pour assurer les chances de victoire, il faudra donc y aller de toutes nos forces.

Une lutte ne se soutient pas avec des armes inégalées.

Si les pays ennemis possèdent des moyens de mobilisation armée, tel la conscription, qui leur assure des effectifs plus considérables et leur permet de combler les vides, il est fatal que, pour corriger cette supériorité, ceux qui les opposent se plient tôt ou tard, bon gré mal gré, aux mêmes procédés. Personne ne peut prévoir ni la durée ni la fin de la guerre, mais nous pouvons envisager une guerre de longue durée, une lutte épuisante et meurtrière, et quand ceux à qui on aura fait appel, les nôtres ceux-là, seront au front et crieront au secours, que répondrez-vous, si le volontariat ne suffit pas? Il ne s'agira plus seulement d'aider les autres mais les nôtres.

Quelle garantie pouvez-vous donner que la conscription ne sera pas établie alors?

Si nous entrons dans la fournaise, Dieu sait quand nous en sortirons, et combien éclopés! Et une fois de plus, nous nous serons ruinés et nous aurons sacrifié nos vies pour les autres.

On nous a déjà dit, pour faire accepter le programme de défense nationale, que c'était pour protéger notre neutralité et nullement pour une participation aux guerres extérieures. Cependant, depuis que ce programme a été inauguré en 1937, il a été question de participation deux fois: en septembre 1938 et cette fois-ci, pour tout de bon.

Le premier ministre avait promis un référendum, mais il consulte le Parlement. Le ministre de la Justice et d'autres de ses collègues de la province de Québec se sont déclarés opposés à la participation et nous ont assurés qu'il n'y en aurait pas; cependant, on nous la propose.

Je ne doute pas que le très honorable ministre de la Justice démissionne advenant la conscription, mais nous l'aurons eue quand même, comme en 1917. M. Patenaude avait promis, après M. Borden, que nous n'aurions